



**NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXISTANT  
ET NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

**AU 19 AOUT 2020**

<b>Date d'arrêt des informations <sup>(*)</sup></b>	<b>19/08/2019</b>
<b>Nombre total d'actions composant le capital social</b>	<b>33 278 901</b>
▪ dont actions ordinaires de 2,00 € de valeur nominale <i>dont actions disposant d'un droit de vote double</i> <i>dont actions auto-détenues, toutes privées de droit de vote</i>	33 180 921 7 787 133 4 351
▪ dont actions de préférence 2 de 2,00 € de valeur nominale	97 980
<b>Nombre total de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup></b>	<b>41 066 034</b>
▪ dont actions privées de droit de vote	4 351
<b>Nombre total de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup></b>	<b>41 061 683</b>

(\*) En application de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, la date d'arrêt des informations est la date de publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 23 septembre 2020.

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, et après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double.

(2) Le nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées Générales (ou droits de vote « nets ») est calculé après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, et déduction faite des actions privées de droit de vote.